

indispensable à tout écrivain franc et loïal qui ne veut pas être pris au dépourvu». Le 7 juillet 1783, il écrivit qu'il avait envoyé son apologie à Vienne et au Conseil de Luxembourg ; il n'avait l'intention de céder que quand Dieu même l'aurait irrévocablement abandonné.

Le 26 février 1784, Feller écrivit au prince de Hohenlohe que la censure l'obligeait de sacrifier grand nombre de ses idées personnelles et de celles de ses collaborateurs. Le 15 avril 1784, Feller écrivit à François de Gerden, président du Conseil provincial de Luxembourg qu'il ne voulait pas soumettre le Journal à la censure de son oncle, le conseiller procureur général D'OLIMART ; un employé de l'imprimerie lui avait dit que Gerden avait délégué ses fonctions de censeur à celui-ci. Feller avait toujours acquiescé docilement aux corrections proposées par le président, il avait même préféré cette censure à la faculté de faire imprimer le Journal librement ailleurs. Il ne pouvait toutefois tolérer un retranchement fait à un passage concernant les dispenses matrimoniales des évêques, puisqu'il en ferait une satire contre l'Eglise et qu'il serait considéré comme un vieux janséniste voulant la ramener à la rigueur primitive. De plus, en acceptant cette censure, il se brouillerait avec les prélats qui prenaient intérêt à lui. Le 18, il répéta dans une autre lettre qu'il avait l'intention d'établir sa « petite boutique littéraire » en Hollande ou en Angleterre si le président lui défendait la publication de cet article. Le 18 mai 1783, il écrivit à un évêque qu'à la suite d'une instruction pastorale de l'archevêque de Salzbourg qui contenait de bonnes et de mauvaises choses, il craignait des difficultés à Vienne, parce qu'il avait fait comprendre qu'elle pourrait amener le démembrement de cet archevêché. Dans le cas où la censure ne lui permettrait pas l'impression de son apologie, il craignait pour son existence littéraire, puisque son attitude résultait d'une franchise peut-être excessive.

Naturellement les projets de réforme de l'organisation ecclésiastique en vue de rendre les évêques indépendants de Rome, élaborés par l'évêque-suffragant HONTHEIM, donnaient beaucoup de fil à retordre à Feller, d'autant plus que les idées de ce prélat avaient gagné beaucoup d'adeptes dans le haut clergé allemand. Dans deux lettres du 24 et du 27 mars 1781, adressées au même correspondant qui porte le titre de Monseigneur, Feller dit qu'on lui a fait défense expresse de parler du grand Osius, comme on l'appelait aussi à Trèves ; je n'ai trouvé aucune explication pour ce sobriquet que Feller lui applique couramment. A son avis, une vraie puérilité s'était emparée de la tête et du langage de plusieurs évêques-souverains d'Allemagne qui, comprenant le discrédit des choses de l'Eglise, ne voulaient plus être évêques et princes, mais princes et évêques. La réunion de ces titres résultait de la piété de souverains et de peuples qui avaient doté l'épiscopat de domaines temporels. Maintenant le « philosophisme » leur inspirait l'idée que le sacerdoce suivait la principauté, comme Auguste et Caligula avaient été aussi Pontifices Maximi. La cathédrale de Liège résistait encore à cette innovation, mais le Conseil Privé combattait son opposition par l'exemple de quelques évêques et princes d'Allemagne. Le 19 février 1782, Feller remercia un ami qui lui avait envoyé un extrait du mandement du cardinal hongrois Batthyany pour la défense de la suprême-